

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 JUIN 2025
20H30
A LA MAIRIE

(Séance publique)

Présents : Jean-Luc ROUAN, Pierre Marie GIRARD, Didier LEGER, Jean-Marc ANDRIEUX, Jean-Luc PIALAT, Rémi PATTE, Jean-Bernard ROUZOUL, Gérard PAGES, Véronique PAGES.

Absents : Patrick MORCRETTE, Angéline ROUSSEL, Marie-Thérèse PIANELLI

Procurations : Patrick MORCRETTE à Jean-Bernard ROUZOUL
Angéline ROUSSEL à Pierre-Marie GIRARD
Marie-Thérèse PIANELLI à Jean-Marc ANDRIEUX

Votants : 12

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20H35.

Monsieur Didier Leger est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26 mai 2025,
- 2) Validation étape procédure de régularisation des sépultures,
- 3) Organisation du stationnement et de la circulation dans Saurat,
- 4) Point affaires domaniales, bornages, achats et ventes de parcelles,
- 5) Point d'avancement travaux bâtiments et voirie,
- 6) Point d'information suivi budgétaire.

QUESTIONS DIVERSES :

Informations intercommunales,
Informations Communales,
Questions diverses des élus.

Monsieur le Maire demande l'inscription à l'ordre du jour du point suivant :

- 7) Mandat du Conseil Municipal à l'association « Comité des Fêtes » pour organiser la fête locale

Le Conseil Municipal, unanime, adopte le nouvel ordre du jour.



Handwritten signatures in blue ink.

1) Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 26 mai 2025 :

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 26 mai dernier, adressé avec la convocation du présent conseil, est soumis à l'approbation des élus. Pas de remarque, le procès-verbal est soumis au vote.

POUR : 12

CONTRE : 0

ABST : 0

2) Validation étape procédure de régularisation des sépultures :

Monsieur le Maire rappelle que la Commune s'est engagée dans un programme de restructuration et de mise en conformité des cimetières communaux avec l'assistance d'un groupe spécialisé « ELABOR ».

Dans ce cadre, et après une réunion publique d'information, le service ingénierie du groupe ELABOR a réalisé une étude sur la situation géographique, administrative et juridique de nos deux cimetières de Saurat et de Prat Communal. Une synthèse et des répertoires des emplacements géoréférencés et classés ont été établis et nous ont été livrés.

A la date du 27 mai 2024, le cimetière de Saurat comptait 675 emplacements dont 3 inconnus et il apparaît qu'environ 31 % des emplacements ont cessé d'être entretenus, certains sont même dans un état de détérioration parfois avancée.

A Prat Communal, on dénombre 141 emplacements dont 6 sont inconnus et il apparaît également environ 31 % d'emplacements délaissés.

La synthèse fait apparaître également un manquement en termes d'emplacements disponibles, car au vu de la population et du nombre moyen de décès par an, nous devrions avoir entre 30 à 35 emplacements disponibles.

Nous rentrons maintenant dans la procédure de régularisation, avant reprise, des tombes en terrain commun. Elle a pour but de régulariser la situation des tombes existantes sans concession, indépendamment de leur état visuel (bon état ou ayant cessé d'être entretenues), qui relèvent du régime du « terrain commun ». Au terme de cette procédure, la commune ordonnera la reprise des tombes dont la situation n'aura pas été régularisée par les familles dans le délai imparti.

Cette procédure s'articule selon plusieurs étapes :

- Réaliser des vérifications préalables par la commune auprès des familles, ou d'organismes comme l'office national des anciens combattants, des concessions dont les liens avec les emplacements restent indécis ou n'ont pas pu être établis,
- Acter d'une délibération de cadrage qui fixe les conditions de régularisation et la date butoir qui marque la fin de la procédure,
- Communiquer et informer les familles sur cette procédure,
- Recevoir les familles concernées en Mairie pour chercher une solution de régularisation (achat, exhumation ou abandon),
- Au terme du délai fixé, prendre un arrêté de reprise.

Le débat s'instaure. Le conseil municipal propose de dérouler cette procédure jusqu'au 31 décembre 2025, ce qui permet de laisser du temps aux familles concernées et de couvrir une « toussaint » de plus. Dans le cas où la famille souhaiterait régulariser par rachat, le Conseil Municipal propose d'adopter le tarif de 1 € le m².

Monsieur le Maire lit le projet de délibération ainsi constitué.

Il est proposé aux Conseillers Municipaux d'autoriser Monsieur le Maire à poursuivre la démarche avec le Groupe ELABOR et d'adopter la délibération dite de cadrage, dont le projet vient d'être lu en séance.

Les Conseillers Municipaux débattent et votent :

POUR : 12

CONTRE : 0

ABST : 0



Handwritten signature: JIR DL

3) Organisation du stationnement et de la circulation dans Saurat :

Monsieur le Maire rappelle que les problématiques de circulation et de stationnement sont de plus en plus fréquentes et délicates sur la Commune et en particulier dans le bourg centre. C'est le cas rue Albert Sans, la place de la Rende et sur de nombreux autres axes de circulation ou zones de stationnement.

Il avait été convenu de travailler sur le sujet lors du Conseil Municipal du 24 février dernier pour émettre des propositions à tester ou à mettre en place définitivement.

La commission s'est réunie une dernière fois ce matin pour formaliser les propositions et les soumettre à la décision des élus. Il leur est donc proposé d'examiner les propositions suivantes :

- La mise en sens unique de la rue de Biterne,
- La rue de l'Eglise est à sens unique proposé de la rue Albert-Sans vers la RD 618,
- La rue Albert-Sans se parcourt en sens unique, depuis l'épicerie jusqu'à l'église et depuis l'ancien presbytère jusqu'à la rue du Barry.
- Rue Albert-Sans également, la zone de rencontre est confirmée entre la rue de Séourre et l'église ainsi que de l'ancien Presbytère jusqu'à la rue du Barry (vitesse limitée à 20 Km/h, les cyclistes peuvent circuler dans les deux sens et les piétons sont prioritaires)
- Le stationnement est totalement interdit rue Albert-Sans entre le numéro 188 et le numéro 168 et entre le numéro 90 et le numéro 60.
- Rue Albert-Sans, le stationnement s'effectue seulement sur le côté « école » entre la bascule et la rue de Séourre
- Le Stationnement est interdit sur 5 mètres autour des carrefours.
- Des zones de stationnement sont proposées autour des ateliers municipaux, autour de la Maisou d'Amount et sur toutes les places, après réorganisation.

Monsieur le Maire commente les orientations proposées et illustre les schémas proposés.

Le débat s'instaure. La proposition de mise en sens unique de la rue de Biterne est rejetée. Le sens de rotation proposé autour de l'église (sens de rotation des aiguilles d'une montre) est contesté et modifié pour retenir le sens inverse (entrée du village de RD 618 vers rue Albert Sans et sortie de la place par boulo-drome derrière l'église en sens unique également (sens unique entre WC public et rue de l'église de la place vers RD 618).

L'information sera faite dans la feuille de juillet 2025, sur le site et par voie d'affichage. Le fonctionnement sera adopté lorsque la signalisation sera effective.

Les propositions ainsi amendées sont soumises au vote :

POUR : 12

CONTRE : 0

ABST : 0

4) Point affaires domaniales, bornages, achats et ventes de parcelles :

Nous avons régulièrement des propositions d'achat ou de vente de parcelles que nous examinons au cas par cas.

Pour rappel, nous procédons à une série de régularisation des routes dans la zone du Cirarol, (signature des actes), sur la route des Tausses (signature des actes) et sur le chemin de Pratsviels (préparation des divisions parcellaires).

Le géomètre a également préparé le projet de division parcellaire dans la zone de Peyralade et il prépare le dossier de déclassement de la partie de rue à céder.

Il travaille sur le tracé et les divisions parcellaires qui vont en découler au chemin d'Artigues.

Nous terminons la procédure d'échange sans soulte entre la Commune et Monsieur Jean Marc Marrot, l'acte est en cours de signature.

Pas de vote.

5) Point d'avancement travaux bâtiments et voirie :

Monsieur Le Maire rappelle que plusieurs chantiers sont en cours de réalisation ou vont l'être prochainement :

- Les travaux de la salle André Laborde se déroulent correctement, le système chauffage climatisation est installé, l'électricité est préparée, elle sera terminée après que le plaquiste et le menuisier aient achevé les doublages thermiques et hygrométriques. Les travaux de peinture suivent, la fin complète des travaux, acoustique compris, est toujours prévue pour septembre 2025.
- Les travaux d'installation d'un atelier d'artisanat d'art en face la chapelle bleue sont en cours d'achèvement, le raccordement à l'électricité reste à réaliser.
- De même et pour information, nous avons accordé une autorisation temporaire d'occupation du domaine public à l'épicerie sur le trottoir et le caniveau au droit du magasin.
- Le programme voirie 2024 avec MOE Communauté de Communes du Pays de Tarascon qui avait été retardé par les procédures d'appel d'offre au niveau de la Communauté des Communes, est en cours de réalisation. L'impasse « La Gardelle » est terminée du point de vue plateforme et pluvial, il restera à reconstruire un bout de mur et un drain sur la partie haute de l'impasse.
- La montée du Roucatel a été reprise en enrobé sur toute la partie accessible aux engins, l'écoulement pluvial a été repris. (Pour rappel, cette route avait été arrachée à la suite d'intempéries).
- La route du Cirarol à Ampriels est en cours de restructuration dans la descente vers le gîte, outre la plateforme, nous installons deux coupe-eau et nous traitons le mieux possible l'écoulement pluvial.
- La rue de Séourre vers pont d'Abène et le début de la montée du Benans seront traités dans les prochains jours.
- Le programme total s'élève à 123 999,5 € HT soit environ 150 000 € TTC dont 56 334 € de subvention DETR.
- Un programme de « goudronnage réparations » vient de se terminer, un grand nombre de « nids de poule » et divers dérangements ont été réparés pour environ 29 000 € au total,
- Les travaux de restauration et mise en conformité de la rue de l'église se terminent fin juin pour un montant de 120 000 € environ. A noter qu'un groupe d'élus d'opposition a failli une nouvelle fois faire stopper le projet, et est intervenu directement auprès du maître d'œuvre pour imposer sa vision sans concertation avec la municipalité. Résultat : un surcoût et toute extension envisageable de l'immeuble N° 59 rue Albert Sans est rendue impossible.
- Le chemin de Camp d'Arse et le sentier des Vignes ont fait l'objet de travaux de remise en état réalisés par un contractuel engagé en renfort et un prestataire. La passerelle de Camp d'Arse devrait être reprise et aménagée avant l'automne.
- Le programme voirie 2025 avec MOE Communauté de Communes du Pays de Tarascon est en cours d'appel d'offre, il sera plus réduit et portera vraisemblablement sur une partie de la route de Carli et quelques compléments par exemple entrée du chemin de Pratsviels.

Débat, pas de vote.

6) Point d'information suivi budgétaire :

Les résultats comptables à la mi-juin font apparaître **325 483,16 €** de dépenses en fonctionnement alors que les recettes de fonctionnement atteignent seulement **314 692,40 €**.

Cela s'explique par le fait que certaines dotations ne nous sont pas encore parvenues et que certaines dépenses comme les assurances ou les subventions que nous payons, sont réglées dans le premier semestre pour leur montant annuel. Mais cela traduit également le fait que les communes

comme Saurat ont une marge de manœuvre très faible et qu'il devient très difficile de dégager une marge d'autofinancement.

Côté investissement, les résultats comptables à la mi-juin ne sont pas significatifs des travaux engagés, ils font apparaître **93 075,44 €** en dépenses et **190 995,82 €** en recettes.

Le Conseil Municipal débat et vote :

POUR :

CONTRE :

ABST :

7) Mandat du Conseil Municipal à l'association « Comité des Fêtes » pour organiser la fête locale :

Lors du Conseil Municipal précédent il a été décidé de contractualiser avec la SACEM pour les événements portés par la Commune. Pour rappel la commune peut porter dans ce contrat trois événements. Après vérification les associations qui pourraient bénéficier du contrat commun auprès de la SACEM, doivent avoir reçu délégation du Conseil municipal pour l'événement demandé.

Dans cet optique, il vous est donc proposé de déléguer l'organisation et la gestion de la fête du village au comité des fêtes de Saurat.

Débat et vote.

POUR : 12

CONTRE : 0

ABST : 0

QUESTIONS DIVERSES :

Point d'informations intercommunales :

SMECTOM : La TEOMI est effective depuis le 1^{er} janvier 2025, les feuilles d'impôts locaux de septembre 2025 feront apparaître une part fixe et une part variable fonction des déchets collectés en 2024. Le SMECTOM met à disposition un simulateur qui permet aux possesseurs d'un bac individuel d'estimer la TEOMi à payer en 2025 (déchets 2024).

Réserve nationale souterraine :

Un comité de pilotage s'est tenu le 17 juin dernier à la sous-préfecture de Saint Giron, le projet se poursuit, un décret devrait officialiser cette création et une enquête publique devrait être organisée à l'automne. La gouvernance est en cours de discussion. A suivre donc.

SMDEA

Une analyse plus approfondie des résultats de la consultation citoyenne est en cours, cela porte en particulier sur la répartition géographique des réponses, cela devrait permettre de formaliser des demandes et propositions à transmettre pour échange au SMDEA, et ensuite d'organiser une réunion publique d'information avant la fin de l'été.

Point d'informations communales :

Travaux sur route départementale : Des travaux importants sont programmés sur les ponts du Saurat par la Direction Départementale des Routes. Les travaux sur le Pont de Pierre à l'entrée de Saurat RD 618 ont débuté. Les travaux sur le pont entre Bédeilhac et Aynat RD423 vont nécessiter la fermeture de la route pendant plusieurs mois, ce qui oblige à desservir Aynat par l'ancienne route de Saurat à Aynat. Des travaux préparatoires pour créer des zones de dépassement sont prévus dans l'été.

Ecole : Le conseil d'école s'est tenu le 12 juin dernier.

Les enseignants, les élèves, les parents d'élèves, l'ALAE et le personnel communal remplissent bien leur rôle et leur mission, ce qui fait que l'école fonctionne bien et obtient de bons résultats pour les enfants.

Il faudra réfléchir à deux sujets importants, l'organisation du temps scolaire, (la semaine sur quatre jours) et le Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) que nous avons initié avec la Commune de Bédailhac et la Communauté de Communes du Pays de Tarascon.

Personnel et administration communale : Pour rappel, nous devons établir un Document Unique et un plan communal de sauvegarde. Les Conseillers Municipaux peuvent participer à ces travaux ou faire des propositions.

Depuis lundi 23 juin dernier, nous sommes en horaire forte chaleur, soit 7h-13h08 au service technique. A noter qu'un agent a souhaité pour des raisons familiales rester pour quelques semaines aux horaires classiques, nous lui avons accordé cette dérogation.

Face aux nombreuses demandes d'intervention sur les chemins, nous sommes dans l'obligation de faire appel à des renforts temporaires et à des entreprises locales pour compléter le travail des employés communaux (exemple chemin de Camp d'arse).

Organisation logistique de la saison estivale 2025 :

Pour rappel, une famille fait don à la Commune d'un four et d'une étuve (matériel de professionnel). Il faudrait réfléchir à l'installation pour que l'usage profite au maximum d'associations.

Règles de gestion pour la logistique du matériel de festivité : il est indispensable de prévoir et d'annoncer suffisamment à l'avance les dates et les besoins d'occupation des espaces publics et surtout les besoins en matériels (tables, chaises, etc) et d'indiquer dans les demandes le motif, les besoins en manutention, livraison, retour. Merci de nous aider à faire passer le message aux associations et aux particuliers.

A la mairie, un tableau récapitule les événements pour lesquels la municipalité doit intervenir. Merci de nous aider à le tenir à jour.

Participation à la démocratie :

Pour rappel : Nous continuons à développer et faire évoluer la démocratie participative sur notre Commune. Depuis la mise en place du Conseil Citoyen actuellement en sommeil, nous favorisons les réunions publiques et les actions citoyennes en tous genres. L'aménagement du territoire (PLU, PLUih, ...) l'administration des cimetières, l'eau et les festivités font l'objet dans la mesure du possible de réunions publiques et/ou de travaux en commission municipales, parfois même de consultations citoyennes ouvertes aux citoyens. Pour rappel :

- La procédure de restructuration et de mise en conformité des cimetières communaux a débuté par une réunion publique et va se poursuivre dans les mois à venir par une information et une consultation des familles concernées par la régularisation des tombes cf pt 2 de l'ordre du jour.
- La consultation sur le schéma communal de distribution d'eau potable se termine, et devrait être suivie de débats.
- En septembre 2024, nous avons décidé du recensement des chemins ruraux tel que proposé par la loi « 3DS ». Nous sommes régulièrement interpellés sur ce sujet lors des permanences du samedi ou lors de vente de parcelles. Nous lançons la phase de consultation du public sur ce sujet dès le début juin et jusqu'en septembre 2025. Nous mettons à disposition un système de type carte consultable en mairie et sur le site de la commune.

Les premières actions en matière de participation à la démocratie sont encourageantes, nous maintenons nos efforts dans ce sens et nous recherchons toujours un volontaire parmi les élus ou parmi les citoyens pour poursuivre et animer avec nous ces démarches citoyennes.

A ce propos, je demande dans un premier temps aux Conseillers Municipaux de bien vouloir réfléchir et formaliser leurs ressentis, les actions qu'ils ont portées pendant la mandature ou même les difficultés rencontrées, pour que nous puissions à l'automne prochain établir un bilan.

CCAS :

Le CCAS est sollicité régulièrement, pour l'instant rien de grave ou d'anormal, les dossiers sont bien traités et l'utilité d'une telle structure communale se confirme tous les jours. Il convient de saluer le bon travail effectué par les membres de notre CCAS.

Communication :

« La Feuille » N° 57 est en cours de bouclage, elle doit être distribuée avant le 14 juillet. Je propose qu'elle soit distribuée par les élus volontaires.

Questions diverses des élus

Pas de question.

La séance du conseil municipal est close à 22h50.

Le secrétaire de séance



Le Maire

